



VENTE MAISON DANS LE CAS DE DIVORCE

Par **sindoulindou**, le **15/08/2016** à **11:25**

Bonjour,

Mon mari souhaite vendre la maison avant jugement de divorce car d'après ces informations si la vente se fait après jugement nous devons repasser devant notaire et donc payer à nouveau des frais.

De plus je souhaite savoir si je peut conserver le crédit de la maison et y habiter avec mes enfants peut-il s'y opposer.

Par **youris**, le **15/08/2016** à **13:08**

bonjour,

que ce soit avant ou après le divorce, la vente d'une maison entraîne des frais de mutations immobilières.

votre mari peut vous vendre sa part dans la maison.

pour le crédit, il faudra que la banque accepte que votre mari se désolidarise du prêt.

salutations

Par **sindoulindou**, le **15/08/2016** à **20:35**

Dans le cas de la séparation de corps et sans contrat de mariage un compte bancaire à mon nom nominatif marital risque d'être divisé en 2